

RN 147 Nord

Limoges

Mise à 2x2 voies

Concertation inter-services

9 juillet 2018



©Thierry Degen / DREAL Nouvelle-Aquitaine



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

Sommaire

- **Présentation du projet de déviation**
- **Cadre réglementaire de la CIS**
- **Déroulement de la CIS locale**
- **Les prochaines étapes**

.

Le projet de déviation

Historique du projet

**2003 à
2008**

- Étude du dossier APS RN147 entre Limoges et Bellac aménagement en 2x2 voies en route express

**2009 à
2012**

- Modification du dossier APS avec intégration de la LGV Poitiers-Limoges

2014

- Inscription au CPER 2015-2020 d'une section d'environ 7km au Nord de Limoges

2016

- Concertation publique préalable au choix de la variante préférentielle

Avril 2017

- Décision ministérielle de porter à la DUP la variante dite « magenta »

2017-2018

- Études préalables à l'enquête d'utilité publique



Le projet de déviation

Objectifs et exigences

Objectifs

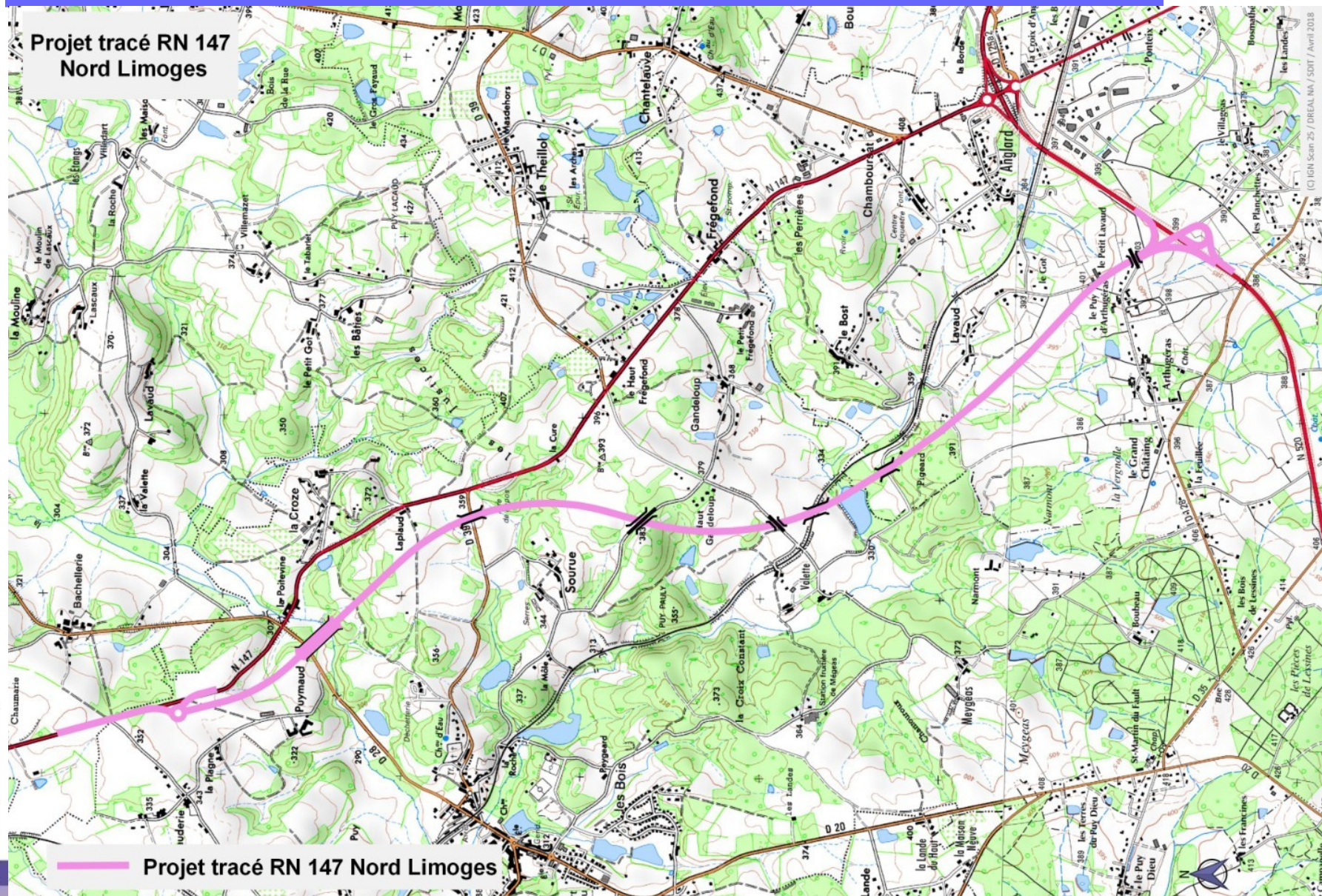
-  **Améliorer** la sécurité et le confort des usagers
-  **Améliorer** les temps de parcours et fluidifier les déplacements sur le territoire
-  **Améliorer** le cadre de vie des riverains

Exigences

-  **Éviter et réduire** les impacts du projet sur l'habitat, la biodiversité, l'agriculture, le foncier...
-  Rechercher la **meilleure pertinence socio-économique** du projet

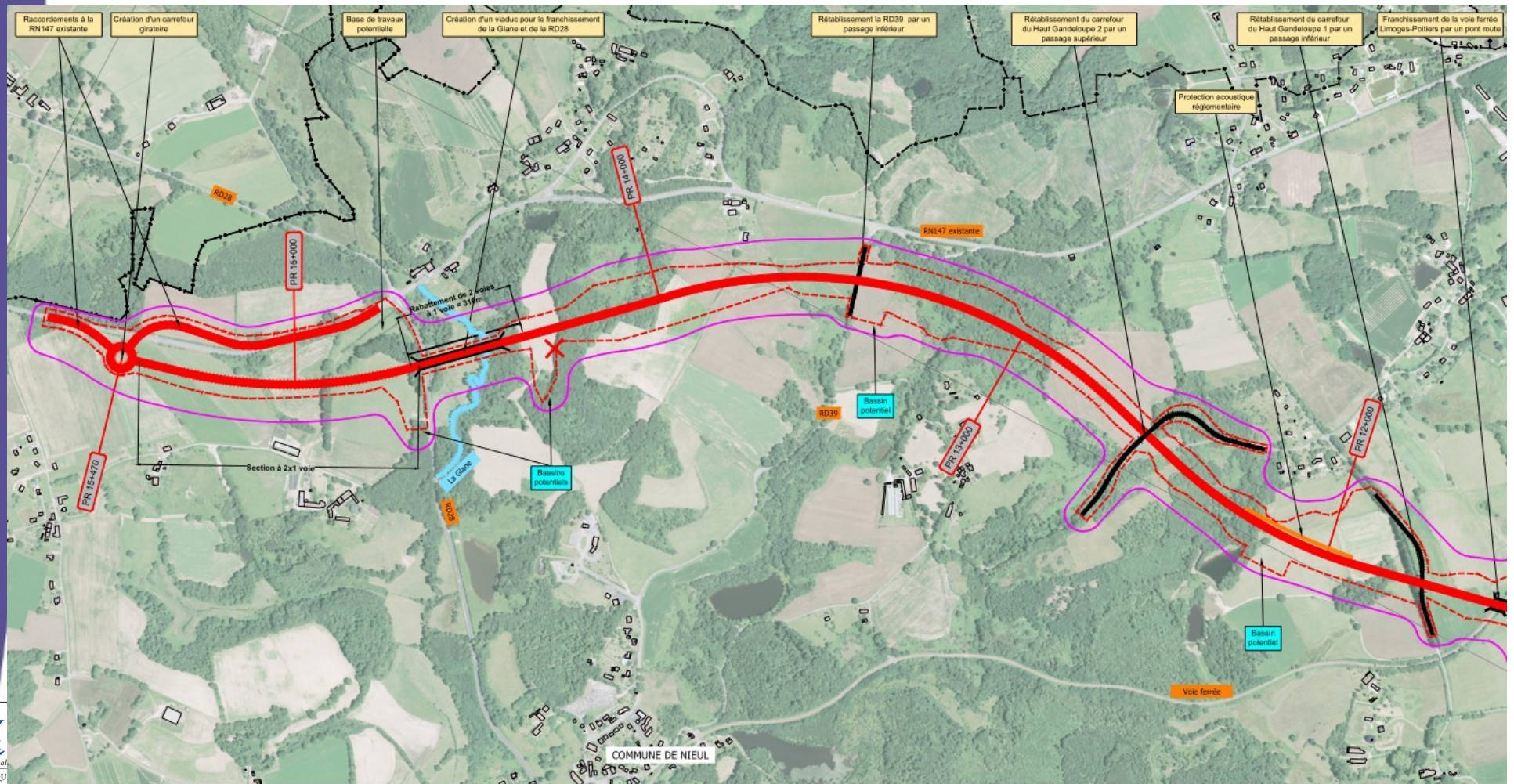
Le projet de déviation

Le plan de situation



Le projet de déviation

Le plan du projet (extrait pièce D : PGT)



Légende :

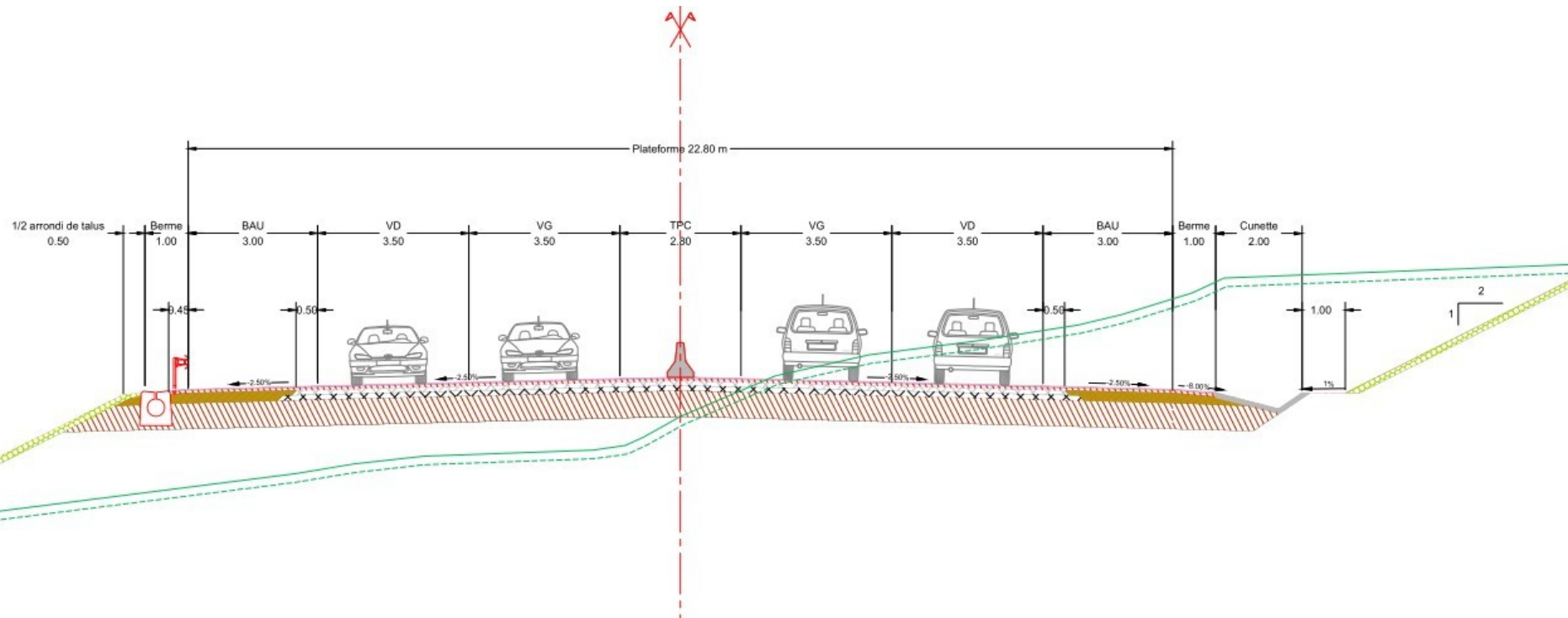
- — — — — Limites de communes
- — — — — Fuseau DUP
- - - - - Emprise projet
- — — — — Protection acoustique réglementaire
- X Viaduc
- — — — — Cours d'eau

 Direction régionale de l'équipement de l'ouest de la Nouvelle-Aquitaine Direction régionale de l'équipement de l'ouest de la Nouvelle-Aquitaine	 Direction régionale de l'équipement de l'ouest de la Nouvelle-Aquitaine Direction régionale de l'équipement de l'ouest de la Nouvelle-Aquitaine	Aménagement de la RN147 à 2x2 voies au Nord de Limoges Dossier d'enquête publique	
Pêcher international			Mai 2018 Ech : 1 / 10 000

Le projet de déviation

Principales caractéristiques du projet

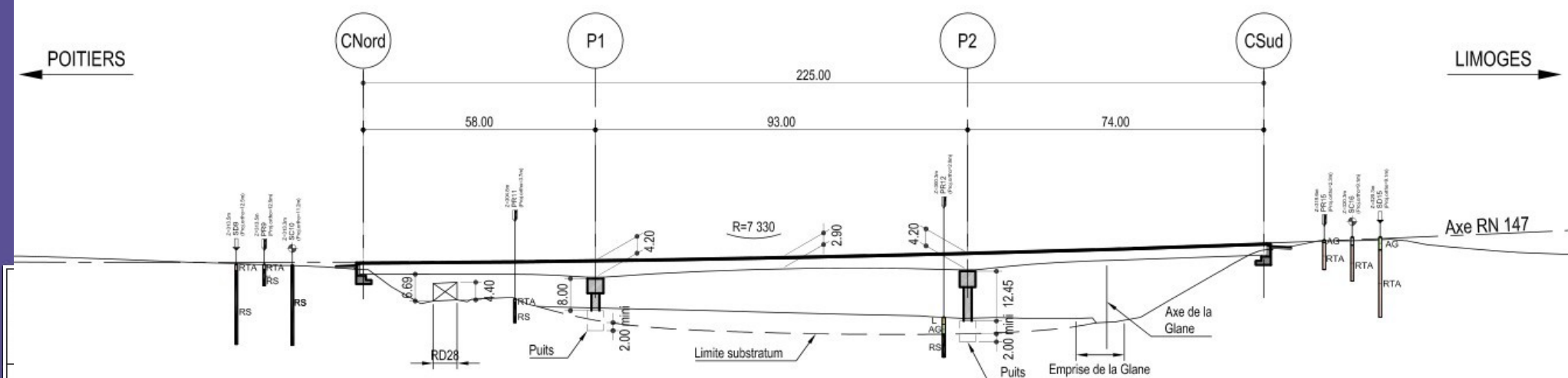
- RN 147 2x2 voies sur environ 6,5 km en route express
- Accès interdit aux piétons, vélos et engins agricoles
- Vitesse autorisée à 110 km/h sur la 2x2 voies
- 2 chaussées séparées par un Terre Plein Central (TPC) en béton



Le projet de déviation

Principales caractéristiques du projet

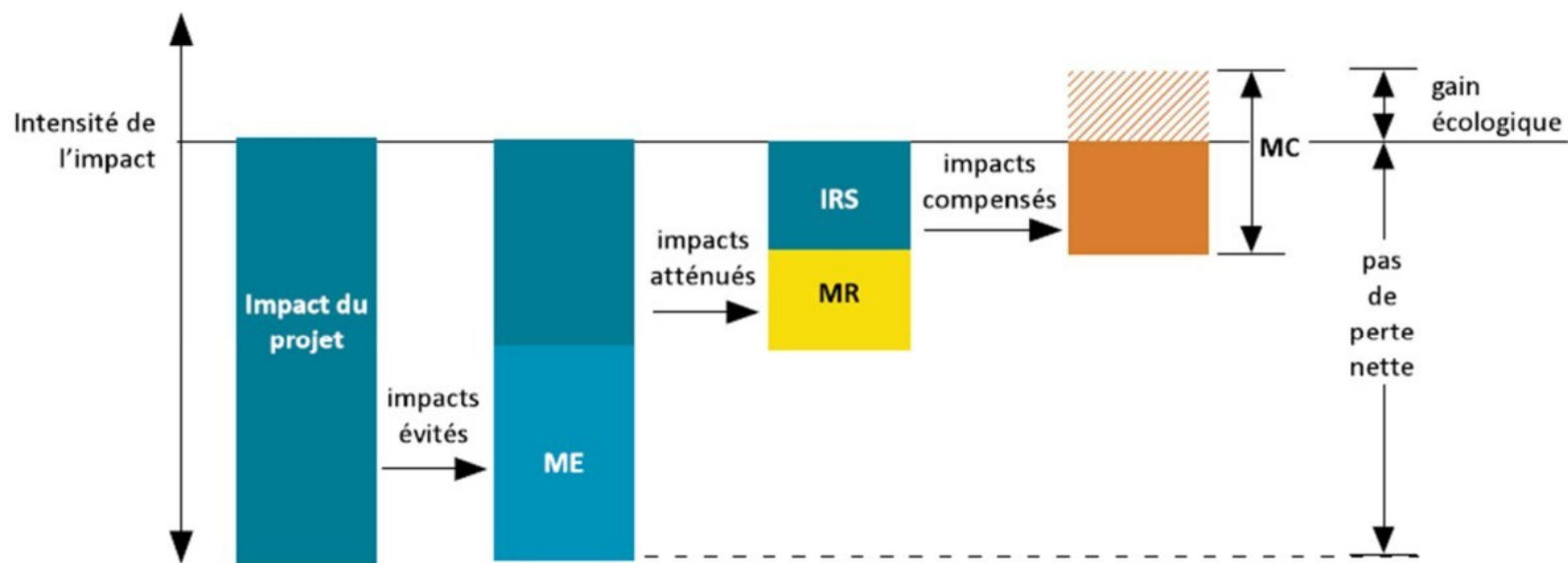
- 1 viaduc sur la Glane (~ 230 m) et un pont route (voie ferrée)
- 5 ouvrages (3 PI et 2 PS) de rétablissement : route de Lavaud, Haut gandeloup2, RD 39 et route de la Cidrerie, Haut Gandeloup1
- 2 points d'échanges (le giratoire Ouest, l'échangeur de Lavaud)



Le projet de déviation

Principaux enjeux – méthode ERC

- Préserver le site de la vallée de la Glane, les zones humides et les eaux superficielles et souterraines...
- Limiter l'impact sur les habitats, la flore et la faune
- Limiter l'impact sur l'habitat, le paysage et le site inscrit
- Prendre en compte l'activité agricole et le cadre de vie



ME : mesures d'évitement ; MR : mesures de réduction ; MC : mesures de compensation ; IRS : impacts résiduels significatifs

Le cadre réglementaire

CIS : les textes de référence

- **Circulaire du Premier Ministre du 5 octobre 2004** relative à la concertation applicable aux projets de travaux, d'aménagements et d'ouvrages de l'État et des collectivités territoriales
- **L'instruction gouvernementale du 29 avril 2014** relative aux modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national
- **Particularité** pour les opérations d'utilité publique faisant l'objet d'un arrêté ministériel :
 - Une **CIS locale** menée par le Préfet de département
 - Une **CIS nationale** menée par le niveau central

Le cadrage réglementaire

La CIS nationale

- Opération d'utilité publique et future RN147 Nord Limoges avec un **statut « route express »** : décision prise par arrêté ministériel
- **Obligation de réaliser une concertation inter-services au niveau central**
- CIS nationale pilotée par le maître d'ouvrage national (Ministère)
- Menée conjointement (été 2018)
- Durée fixée à **2 mois**
- **Bilan de la CIS nationale** par le niveau central

Déroulement de la CIS locale

CIS locale - Organisation

- **Réunion de lancement le 9 juillet 2018, présidée par la Sous-Préfète de Bellac**
 - Invitations de tous les services consultés
 - Présentation du projet et des modalités de la CIS locale

- **Saisine du Préfet (mi-juillet 2018) aux services consultés**
 - Envoi du dossier d'étude d'impact au format numérique (CD-Rom)
 - **Délai de 2 mois** pour émettre un avis (fin du délai 17/09/2018)
 - Avis tacite favorable sans réponse du service consulté

- **Un temps d'échange avec les services de l'État et organismes associés :**
 - La préfecture, DDi, Direccte, Draaf, Drac...
 - Agence de l'eau, BRGM, SNCF Réseau, Agence de la Biodiversité...

Déroulement de la CIS locale

CIS locale - Les services consultés

- **Saisine du Préfet** (fin-juillet 2018) aux collectivités consultées
 - Envoi du dossier au format numérique (CD-Rom)
 - Délibération nécessaire des collectivités locales impactées au titre du L122-1 du code de l'environnement
 - Délibération nécessaire des départements* et collectivités traversées* par le tracé du projet au titre du code de la voirie routière (classement de la RN147 en route express)
- Un temps d'échange nécessaire avec **les collectivités territoriales** :
 - Les communes de Neuil*, Couzeix*, Saint-Jouvent et Chaptelat
 - La Communauté d'Agglomération Limoges Métropoles
 - Le Conseil départemental de la Haute-Vienne*
 - Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Déroulement de la CIS locale

Le dossier joint à la CIS

L'étude d'impact définie par l'article R. 122-5 du Code de l'env.

- Un sommaire général
- Un résumé non technique
- Un préambule (cadrage)
- Une présentation du projet
- Un état initial environnemental
- Les principales solutions de substitution (analyses des variantes)
- Incidences du projet sur l'environnement et mesures ERC
- Les effets cumulés avec d'autres projets
- La compatibilité avec les documents de planification
- Les effets spécifiques liés aux infrastructures de transport
- Les méthodes utilisées
- Les annexes : études diverses et évaluation socio-économique

Déroulement de la CIS locale

Le dossier joint à la consultation

Les sujets traités dans l'étude d'impact :

- **Une description** du projet comprenant :
 - Les objectifs et les besoins auxquels répond le projet
 - Les caractéristiques générales et détaillées du projet
- La démarche Éviter, **Réduire, Compenser (ERC)** conduite depuis le démarrage des études
- **Les mesures et coûts** associés aux effets du projet
- **L'analyse des méthodes** pour évaluer l'état initial et les effets du projet

Déroulement de la CIS locale

Le dossier joint à la consultation

Les sujets traités dans l'étude d'impact :

- Les effets sur l'**environnement physique** : ressources naturelles, les masses d'eaux, les risques, le climat...
- Les effets sur l'**environnement naturel** : les habitats, la flore, la faune, les zones humides, le réseau Natura 2000
- Les effets sur **le paysage**
- Les effets sur l'**environnement humain** : le chantier, le bâti, le patrimoine culturel, les documents d'urbanisme, les réseaux
- Les effets sur **la socio-économie** : les activités économiques et touristiques, l'agriculture et la sylviculture
- Les effets sur **le trafic et les déplacements**
- Les effets sur **le cadre de vie et la santé humaine**

Déroulement de la CIS locale

Objectifs de la CIS

- Recueillir l'avis des services dans leur domaine de compétence
- Améliorer le contenu du dossier d'étude d'impact (démarche itérative tout au long des études)
- Aider le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier d'enquête publique
- Sur la base du bilan de la CIS, éclairer l'autorité environnementale (AE-CGEDD)
- Sécuriser juridiquement l'enquête publique (respect des réglementations)

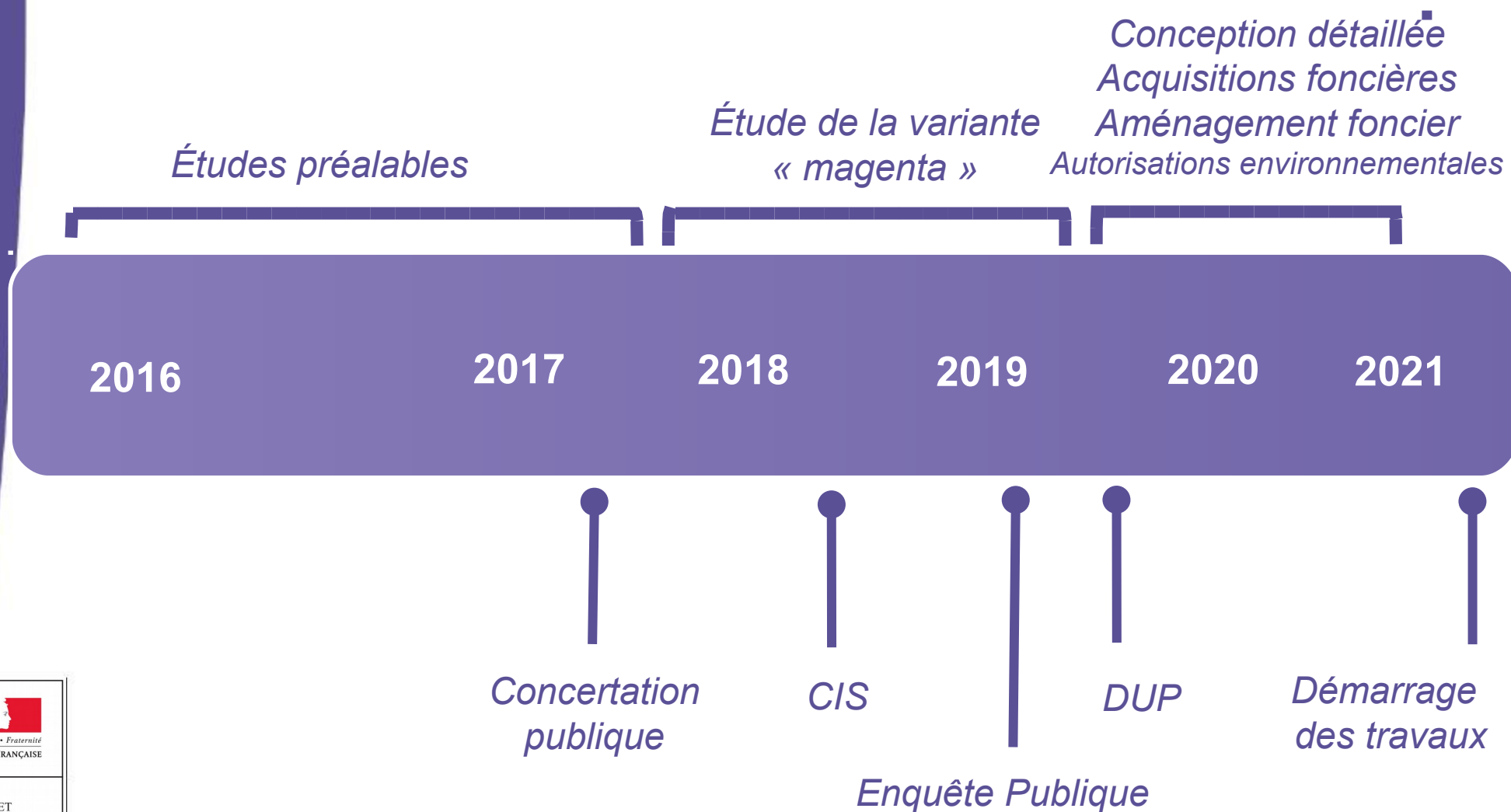
Les prochaines étapes

Le calendrier à venir

- **Bilan** de la CIS locale et CIS nationale
- Consultation de l'**Autorité Environnementale**
- **Réunion d'examen conjoint** pour les MECDU (Neuil et Couzeix)
- Examen de la **procédure d'aménagement foncier** (AFAF ?)
- **Enquête publique** sur l'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et le statut de route express du projet
- Publication du **décret de DUP**
- **Enquête parcellaire** (procédures d'expropriation)
- **Autorisations** et études complémentaires avant démarrage des travaux : loi sur l'eau, dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, défrichement.... => **Autorisation Unique**

Les prochaines étapes

Planning prévisionnel



FIN

**Toutes les infos utiles
sur le site de la DREAL :
Rubrique Déplacements Infrastructures, Transports**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>